

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juillet, à vingt heures quinze, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VENDENESSE-les-CHAROLLES.

Présents : M. Jean Louis PETIT, M. Pascal PICHARD, Mme Marie-Christine DURY, M. Frédéric PRIEST, M. Lionel BRETIN, Mme Chantal BOULOGNE, Mme Brigitte JEANDEAU, M. Frédéric DOUHARD, Mme Angélique FARJAUD, M. Antoine GIRARDON, M. Damien MESNY, Mme Sarah MORVAN, Mme Armony SARRAZIN, M. Corentin BONNET

Excusée : Mme Anne VION

Secrétaire de séance : Mme Chantal BOULOGNE

=====

Approbation du compte rendu de la réunion du 05/06/2026

Approuvé à l'unanimité des présents.

Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz 043/2026

Le Maire de la commune de VENDENESSE-LES-CHAROLLES ;

Vu l'article L.2122-22, 2° du Code général des collectivités territoriales ; ainsi que les articles L.1211-3, L.1321-1 et L.1321-2, L.2333-84 à L.2333-86 ; L.3333-8 à L.3333-10, R.2333-114 à R.2333-119 et R.3333-12 à R.3333-16 ;

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, notamment l'article 45 ;

Vu la loi n° 53-661 du 1^{er} août 1953 fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz ;

Vu la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie ;

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 02/10/2009 par laquelle la commune a décidé d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz (RODP Distrigaz), d'en fixer les montants et donner délégation au Maire, pour la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de distribution, et émettre les titres de recettes correspondants ;

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

➤ **DECIDE** :

Article 1 – Le montant de la redevance citée en objet est fixé au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul du décret ci-dessus, et de la délibération idoine ;

Article 2 – Ce montant est revalorisé automatiquement par application du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Article 3 – la redevance due au titre de **2026** est fixée comme suit :

Longueur totale des canalisations de distribution présentes sur le domaine public communal au 31 décembre 2025 : 6 144 mètres

Taux retenu : 0,035 €/mètre

Coefficient de revalorisation cumulé au 01/01/2026 : 1,44

RODP 2026 = 0,035 € x 6 144 m + 100 € x 1,44 = **453, 66 € soit 454 €**

La redevance s'élève pour 2026 à 454 €

(Conformément à l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée).

Vote des subventions 2026

044/2026

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des nombreuses demandes de subventions, sur proposition du Maire,

➤ **DÉCIDE** à l'unanimité des présents d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Comité salle St Jean	1 000 €
Garderie Copain Copine	9 000 €
Conscrits 2026 de Vendennesse	200 €
Association Les Petits Papiers St Aubin en Charolais	50 €
ADMR Charolles	600 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Charolles	200 €
Sourires Part'Agés (Charolles)	100 €
Comité d'animation EHPAD Charolles	100 €
Association Les Bouts'd'Choux	150 €
Papillons Blancs Paray-le-Monial	50 €
USBG	100 €
Comité lutte contre le cancer	50 €
France Adot 71	50 €
Croix Rouge Française	80 €
Restaurants du Cœur	80 €
Secours Populaire	50 €
Le Souvenir Français	100 €
Lycée Agricole NANDAX RESSINS	20 €
Lycée J WITTMER Charolles FOYER	130 €
EPLFPA Fontaines Sud-Bourgogne – Site de Gueugnon	20 €
CFA Autun	20 €
Maison familiale rurale Saligny-Sur-Roudon	20 €
Maison familiale rurale Lamure-Sur-Azergues	20 €
Prévention Routière	150 €
Service de remplacement agriculture	120 €
Radio Cactus	50 €

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2026 article 65748.

Location de la salle de réunions à Mme Maryline BOUCHOT

045/2026

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Maryline BOUCHOT donne actuellement des cours de yoga à la salle St Jean et compte tenu d'un surcoût de la location elle souhaite continuer de donner ses cours de yoga le lundi soir dans la salle de réunions située 260 rue du Bourg à compter du 1^{er} septembre 2026.

Il est donc nécessaire de fixer un montant d'une redevance annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents décide :

- **DE FIXER** un montant d'une redevance annuelle de 300 € charges comprises payable par titre émis par la commune en début d'année.
- **INDIQUE** que le loyer sera révisable sur décision du Conseil Municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public.

Tarifs des repas au restaurant scolaire

046/2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision des tarifs du service de restauration scolaire.

Il précise que cette tarification sera applicable à compter de l'année scolaire 2026-2027 et sera révisable, si besoin, sur décision du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de facturer le repas à 4,70 € par enfant.
- **DECIDE** de facturer le repas à 6,00 € par enfant en cas d'absences ou de présences non signalées dans les délais.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres correspondants aux familles.

Motion du Conseil Municipal de Vendenesse-les-Charolles pour la sauvegarde et la modernisation de l'axe ferroviaire Moulins - Paray-le-Monial - Lyon

047/2026

Le Conseil Municipal de Vendenesse-les-Charolles exprime sa vive préoccupation quant à l'avenir de l'axe ferroviaire **Moulins – Paray-le-Monial – Lyon**, infrastructure indispensable à la mobilité des habitants, au développement économique et à l'attractivité de notre territoire. Cette motion s'appuie sur les motions prises depuis plusieurs années et l'étude pilotée et financée par notre intercommunalité en 2023.

Le tronçon **Moulins – Paray-le-Monial** ne constitue pas une simple ligne locale. Il est le maillon essentiel d'un axe ferroviaire interrégional reliant l'Auvergne, la Bourgogne-Franche-Comté et la métropole lyonnaise. Il assure notamment la circulation du **TER Lyon–Tours**, l'une des rares liaisons ferroviaires transversales reliant l'est et le centre de la France sans passer par Paris. À ce titre, son rôle dépasse largement les seuls territoires qu'il traverse et participe à la cohésion des réseaux ferroviaires nationaux.

Cet axe permet chaque jour à tous les usagers et notamment les salariés, étudiants, apprentis, entreprises et touristes de rejoindre leurs destinations. Il constitue également une liaison stratégique avec les **trains Intercités** au départ de Moulins et représente, pour les habitants du Charolais, de l'ouest de la Saône-et-Loire et des territoires voisins, une **véritable alternative au TGV** pour rejoindre Paris. Dans un contexte où le coût des déplacements devient un enjeu majeur, cette ligne garantit une mobilité ferroviaire financièrement accessible au plus grand nombre et participe pleinement au principe d'égalité entre les territoires.

Or, les difficultés d'exploitation constatées depuis plusieurs semaines, liées à la dégradation de l'infrastructure, fragilisent fortement cet axe stratégique. Les limitations de circulation, les retards, les suppressions de trains et la réduction de capacité risquent d'entraîner une **baisse durable de fréquentation qui ne serait que la conséquence directe de la dégradation du service**.

Face à cette situation, **l'État a pris ses responsabilités** en annonçant sa participation au financement des travaux d'urgence à hauteur de **50 %**, soit **25 millions d'euros**. Cet engagement exceptionnel traduit la reconnaissance par l'État du caractère stratégique de cette infrastructure. Il est toutefois **conditionné à une décision rapide de la Région Bourgogne-Franche-Comté**, appelée à financer le solde des travaux. Sans

cette participation régionale, les crédits de l'État ne pourront être mobilisés et les travaux indispensables ne pourront être engagés.

Au-delà de cette première intervention, une seconde phase de régénération complète de la ligne, estimée à **35 millions d'euros**, devra être inscrite dans les futurs programmes d'investissement afin de garantir durablement la sécurité, la fiabilité et le développement de cet axe ferroviaire interrégional.

En conséquence, le Conseil Municipal de Vendenesse-les-Charolles demande à la Région Bourgogne-Franche-Comté de **confirmer sans délai son engagement financier** afin de permettre le lancement immédiat des travaux d'urgence. Il appelle également l'État, les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, SNCF Réseau et SNCF Voyageurs à poursuivre ensemble les investissements nécessaires pour assurer la modernisation et la pérennité de cet axe ferroviaire stratégique. **L'État devra notamment maintenir sa participation à hauteur de 50 % pour les futurs travaux de régénération.**

Le Conseil Municipal rappelle que cette ligne dépasse largement les enjeux locaux. En reliant Lyon à Tours, en assurant des correspondances nationales et en desservant plusieurs régions, elle constitue un maillon essentiel du réseau ferroviaire français. Sa préservation est un enjeu de mobilité, d'aménagement du territoire, de développement économique et de transition écologique.

Il rappelle également l'engagement conjoint depuis plus de 4 ans avec les autres EPCI du tracé de la branche Paray-Lyon (Brionnais-Sud-Bourgogne, Ouest Rhodanien et Beaujolais-Pierres-Dorées) et leur financement conjoint de "*l'Etude sur le fonctionnement actuel et le potentiel de développement de la ligne TER Paray-le-Monial Lyon*" que tous les élus nationaux des deux régions AURA et B-FC ont porté et défendu. Et de l'association du Grand Charolais au projet de requalification urbaine de la gare de Paray le Monial, une des gares les plus fréquentées du département de Saône-et-Loire en raison de son rôle majeur d'étoile ferroviaire desservant Lyon, Dijon et Nevers -Moulins -Clermont.

Enfin il souligne encore le cofinancement conséquent apporté par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour les travaux de rénovation de la branche à voie unique entre Lozanne et Paray-le-Monial en 2017 mais dont les bienfaits en temps de trajet et en cadencement ont été effacés par le gel par la SNCF d'un demi-poste d'aiguilleur à la gare de Lamure-sur-Azergues.

Par cette motion, le Conseil Municipal de Vendenesse-les-Charolles appelle l'ensemble des partenaires à agir rapidement afin que les financements soient définitivement sécurisés et que les **travaux indispensables soient engagés sans délai.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la motion présentée pour la sauvegarde et la modernisation de l'axe ferroviaire Moulins – Paray-le-Monial – Lyon.

Point sur les travaux de la maisonnette

Monsieur le Maire informe que suite aux rencontres avec les différentes entreprises, les devis sont en cours d'élaboration.

Ciné plein air du 9 juillet

Le Ciné plein air aura lieu le 9 juillet au Fours à Chaux.

Recherche de solutions en lien avec la canicule dans les écoles

Monsieur le Maire informe que compte tenu des fortes chaleurs, il sera nécessaire de mettre en place un système de climatisation dans les classes de l'école.

Plusieurs solutions sont proposées : climatisation des classes, ventilateurs au plafond...

Des réflexions seront menées pour la mise en place d'un système adapté aux besoins.

Inauguration Voie Verte

Monsieur le Maire informe que l'inauguration de la Voie Verte a eu lieu le 30 juin 2026.

Totem signalisation

Les panneaux de signalisation de la Voie Verte ont été reçus.

Ils seront posés prochainement.

Ordures Ménagères à la Fourche

La mise en place du porte à porte à la Fourche a été mis en place dernièrement.

Des containers ont été distribués aux riverains.

Monsieur le Maire informe que les élections Présidentielles auront lieu les 18 avril et 2 mai 2027.

Questions diverses

Monsieur Pascard PICHARD informe de la visite de la commission de sécurité à la salle des fêtes.

Les entretiens annuels avec le Personnel Communal ont eu lieu en juin.

L'entretien du cimetière a été commencé mais compte tenu de la météo le travail n'est pas terminé.

